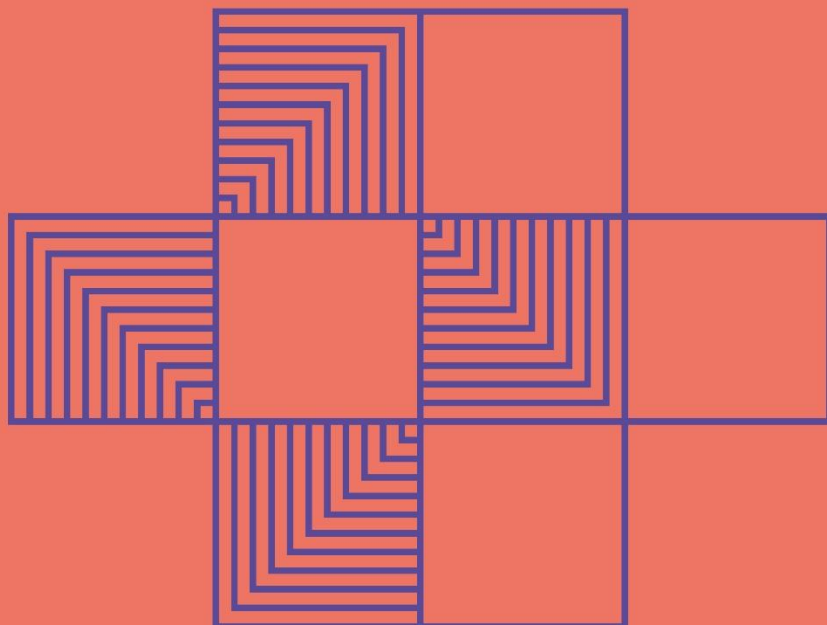


# Les résultats de l'Assemblée Citoyenne 2025

Approuvé par les membres de l'Assemblée Citoyenne le 30 mars 2025.

**Assemblée  
Citoyenne 2025**



# Introduction

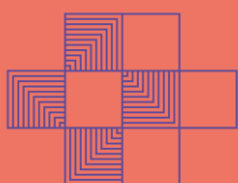
L'Assemblée Citoyenne avait pour objectif de traiter ensemble d'importants débats sociétaux et d'élaborer un avis éclairé du milieu de la population. Pour ce faire, les membres se sont penchés de manière approfondie sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention, ont examiné différentes perspectives et ont discuté de propositions de réforme concrètes. Les résultats de l'Assemblée Citoyenne poursuivent trois objectifs principaux :

1. **Un signal clair pour les responsables politiques** : les résultats indiquent quelles sont les propositions soutenues par un échantillon informé de la population après un débat approfondi. Le résultat est une indication robuste et bien fondée de l'opinion publique – une contribution à une opinion publique informée.
2. **Une invitation à se forger sa propre opinion** : Le rapport doit permettre aux personnes extérieures à l'assemblée d'aborder le sujet de manière simple, de découvrir différentes solutions et de se faire leur propre opinion. Pour ce faire, l'Assemblée Citoyenne a présenté les connaissances pertinentes de manière compréhensible, élaboré des propositions de réforme concrètes et comparé les arguments pour et contre, afin de contribuer au renforcement de la démocratie directe.
3. **Une impulsion au débat public** : les résultats ne se veulent pas exhaustifs, mais une invitation à poursuivre la réflexion. Qui peut s'en inspirer dans son entourage ? Comment utiliser les propositions de l'Assemblée Citoyenne pour faire progresser le thème de la promotion de la santé et de la prévention au niveau communal, cantonal et national ?

Pour répondre à ces objectifs, le résultat de l'Assemblée Citoyenne est divisé en trois sections :

1. Apport souhaité de l'Assemblée Citoyenne : les membres notent les changements qu'ils souhaiteraient voir pour renforcer la promotion de la santé et la prévention.
2. Base de connaissances : il s'agit d'un résumé des informations factuelles importantes que les membres ont acquises au cours du processus – comme base pour tous ceux qui souhaitent s'informer sur le sujet.
3. Propositions de réforme : Cette section contient les propositions de réforme concrètes de l'Assemblée Citoyenne. Chaque proposition est accompagnée d'une brève description, du résultat du vote correspondant et d'une liste des principaux arguments pour ou contre la proposition en question.

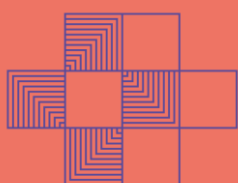
Les 6 propositions adoptées et leur ordre de priorité constituent le résultat clé de l'Assemblée Citoyenne 2025. L'Assemblée Citoyenne est un reflet diversifié de la population suisse (« section transversale de la population »), ce qui lui confère sa crédibilité. Elle a adopté les propositions sans se laisser guider par des intérêts personnels ou professionnels.



# Contribution de l'Assemblée Citoyenne au thème « Promotion de la santé et prévention »

## Par son travail, l'Assemblée Citoyenne souhaite...

- que la préservation de la santé se voie accorder une plus grande importance (s'éloigner de la maladie pour se rapprocher de la santé).
- que les coûts de la santé soient réduits à long terme.
- que l'Assemblée Citoyenne puisse avoir un impact par le fait que...
  - le Parlement et la Confédération se penchent sur les résultats et prennent position.
  - l'Assemblée Citoyenne suscite des réformes et des initiatives.
  - l'Assemblée Citoyenne continue d'être mobilisée pour accompagner la mise en œuvre des propositions et refléter les nouvelles idées (groupe écho).
- que la population soit en mesure de renforcer ses propres compétences (compétences personnelles) et d'adopter un comportement sain. Pour ce faire, les citoyennes et citoyens doivent être suffisamment informés et motivés pour s'occuper de leur propre santé.
- que le thème de la promotion de la santé et de la prévention soit avancé de manière coordonnée ; notamment en donnant plus de compétences à la Confédération.
- que la part des dépenses consacrées à la promotion de la santé et à la prévention – par rapport à l'ensemble des dépenses de santé – soit augmentée.
- que la population puisse vivre et travailler dans un environnement sain.



# Informations sur le thème « Promotion de la santé et prévention »

Selon l'Assemblée Citoyenne 2025, les informations suivantes sont importantes pour discuter du thème « Promotion de la santé et prévention »:

## Défis systémiques dans le secteur de la santé

1. Le système de santé actuel est axé sur le traitement réactif des maladies et pas assez sur le maintien proactif et la promotion de la santé.
2. En Suisse, la promotion de la santé et la prévention sont organisées de manière très fédérale, ce qui entraîne des inégalités dans la mise en œuvre entre les cantons. De plus, la coordination entre les différents acteurs du système de santé est déficiente.
3. Il n'existe pas de base légale au niveau national permettant d'aborder et de favoriser la promotion de la santé et la prévention de manière coordonnée.
4. La mise en œuvre de nombreuses mesures de prévention se heurte à une résistance politique. Les intérêts des lobbies empêchent souvent une politique de prévention cohérente, car la santé et la maladie sont aussi des marchés où l'on gagne beaucoup d'argent. C'est aussi vrai pour les produits nocifs à la santé.
5. Le système de santé suisse est basé sur un principe de solidarité triple : entre les jeunes et les plus âgés, entre les gens en bonne santé et les gens malades puis entre les gens aisés et les plus pauvres.

## Prévention & promotion de la santé en Suisse

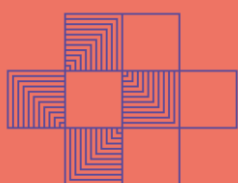
6. Promotion de la santé et prévention ne sont pas la même chose. La promotion de la santé améliore les conditions de vie pour que les gens restent en bonne santé, par exemple l'air pur, l'eau propre, les espaces verts, l'activité physique ou une alimentation saine au quotidien. La prévention, en revanche, prévient les maladies de manière ciblée, par exemple par des vaccinations ou des examens préventifs. Les deux approches sont complémentaires, mais leurs priorités sont différentes.
7. La promotion de la santé et la prévention commencent dès l'enfance. Plus la sensibilisation à la santé est précoce, plus les effets positifs à long terme sont probables.
8. Il est plus avantageux de prévenir les maladies que de les traiter. Investir davantage dans des mesures de prévention efficaces peut réduire les dépenses de santé à long terme.
9. Des examens préventifs réguliers sont importants pour détecter les maladies à un stade précoce et éviter l'aggravation des cas.



10. Il existe des preuves scientifiques sur les mesures de prévention des maladies non transmissibles qui sont efficaces et rentables, voir par exemple les « Best Buys » de l'OMS.
11. La responsabilité individuelle est importante. Mais la santé ne dépend pas seulement de l'individu, c'est aussi une tâche sociale. Il ne suffit pas d'en appeler aux individus – il faut aussi des mesures qui rendent l'environnement favorable à la santé.
12. Avec la fondation Promotion Santé Suisse, il existe une institution nationale qui initie, coordonne et évalue des projets de promotion de la santé.
13. Il existe la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles. De plus, il existe déjà de nombreux programmes et mesures de prévention de qualité, mais leur mise en œuvre varie d'une région à l'autre et ils ne sont pas suffisamment coordonnés entre eux.
14. La collaboration entre la médecine conventionnelle et les approches alternatives peut aider à mieux préserver la santé. Si les médecins intègrent davantage la naturopathie et la médecine alternative, les possibilités de traitement global seront plus nombreuses.

#### **Coûts & financement de la promotion de la santé et prévention**

15. Environ 80% des coûts liés à la santé en Suisse sont causés par des maladies non transmissibles – tel le cancer, les diabètes et des maladies cardiovasculaires. Par un mode de vie sain, environ la moitié de ces maladies pourraient être évité ou retardé.
16. En 2022, un total de 92,9 milliards de francs a été dépensé pour les soins de santé. Ce sont les traitements et les soins dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux qui ont généré le plus de coûts (environ 65%). De plus, les coûts de santé sont encore augmentés par le changement démographique (le vieillissement de la population) par le biais des maladies chroniques et les soins à long terme.
17. La majeure partie des dépenses de santé est supportée par les ménages (environ 60%). La Confédération, les cantons et les communes financent environ 32% des coûts. Les entreprises et autres sources de financement supportent environ 8% des dépenses de santé.
18. Seule une petite partie des dépenses totales de santé est consacrée à la promotion de la santé et à la prévention. Entre 2016 et 2019, la part des dépenses consacrées à la promotion de la santé et à la prévention était d'environ 1,7%. En 2022, les dépenses sont passées à environ 4,2% des dépenses totales de santé en raison des campagnes de vaccination et de dépistage de la pandémie Covid-19.



19. En 2022, avec 61%, la plus grande partie des dépenses de prévention a été consacrée, sous condition Covid, aux prestations de prévention des maladies transmissibles. Entre 2016 et 2019 cette part était significativement moins élevée avec 7% à 11%. Environ 20% ont été consacrés en 2022 à l'information et à la sensibilisation de la population. Environ 18% des dépenses de prévention se sont réparties sur des mesures de prévention dans les domaines des addictions, de la santé mentale, des accidents et blessures et de l'activité physique et de l'alimentation.
20. Les coûts engendrés par les maladies transmissibles sont relativement bas en comparaison. Ceci est dû entre d'autres à des mesures de prévention efficaces.
21. Les prestations de promotion de la santé et de prévention sont financées par différentes sources (notamment la dîme de l'alcool, le fonds de prévention du tabagisme, Promotion Santé Suisse). Cette structure de financement hétérogène rend difficile l'utilisation efficace des moyens disponibles et l'exploitation des synergies.

### **Compétences en matière de santé de la population résidente suisse**

22. De nombreuses personnes ne savent pas exactement comment fonctionne le système de santé suisse. Près de la moitié de la population suisse rencontre des difficultés à traiter les informations sur la santé et à s'orienter dans le système de santé.
23. Les compétences en matière de santé sont la base pour que les gens puissent prendre de bonnes décisions pour leur santé. Il existe déjà de nombreuses informations et offres en matière de santé, mais elles sont souvent méconnues ou difficiles à comprendre. Les groupes de population défavorisés, en particulier, sont moins bien atteints. Pour que davantage de personnes puissent renforcer leurs compétences en matière de santé, les informations doivent être compréhensibles, accessibles et mieux communiquées.
24. L'éducation à la santé est un moyen simple et peu coûteux de sensibiliser les gens à leur santé et de leur transmettre des connaissances importantes. Elle permet à chacun, quelle que soit sa situation sociale ou financière, de recevoir les mêmes informations et donc de mieux prendre soin de sa santé.
25. Chacun peut contribuer à sa propre santé en apportant de petits changements à son mode de vie. Cela implique notamment de faire beaucoup d'exercice, de manger sainement, de dormir suffisamment et d'avoir de bons contacts humains. Un mode de vie sain permettrait d'éviter ou de retarder une grande partie des maladies non transmissibles.



# Le résultat principal de l'Assemblée Citoyenne

## #1: Renforcer les compétences en matière de santé à toutes les étapes de la vie



## #2: Introduire une loi nationale sur la santé



## #3: Créer un centre de compétences national « Promotion de la santé et prévention »



## #4: Développer les campagnes nationales de promotion de la santé



## #5: Renforcer l'interdiction de la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool



## #6: Augmenter les taxes d'incitation sur le tabac et l'alcool, les introduire sur le sucre



## Supprimer les subventions pour la production et la commercialisation de produits contenant de l'alcool et de la nicotine



## Renforcer le label pour les entreprises en faveur du bien-être du personnel



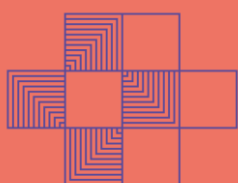
## Intégrer les examens préventifs, les analyses de sang et les check-up de santé mentale dans l'assurance de base obligatoire (AOS)

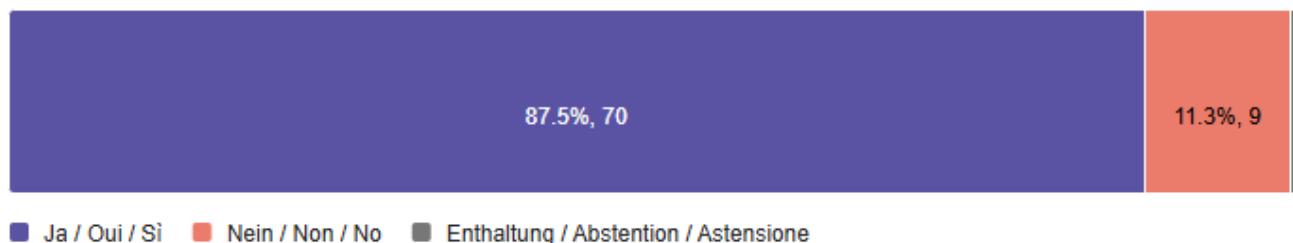


## Obliger les employeurs à mettre en œuvre des mesures de promotion de la santé



■ Ja / Oui / Sì ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione



**Proposition de réforme #1 :****Renforcer les compétences en matière de santé à toutes les étapes de la vie****Structure de la proposition de réforme**

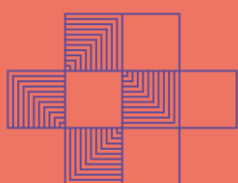
Pour pouvoir adopter un comportement sain, la population doit posséder des compétences suffisantes en matière de santé. Pour ce faire, les compétences en matière de santé doivent être transmises et renforcées à toutes les étapes de la vie. Pour mettre cela en œuvre, il faut une collaboration intersectorielle entre les domaines de la santé, de l'éducation et du social.

De nombreux efforts sont déjà entrepris dans l'éducation formelle pour renforcer les compétences en matière de santé (notamment le programme scolaire 21). Néanmoins, il est possible de donner encore plus de poids au thème de la promotion de la santé et de la prévention dans l'enseignement, notamment en faisant intervenir ponctuellement des professionnels de la santé (entre autres sous la forme de journées thématiques, de cours blocs ou de visites d'écoles).

Les compétences en matière de santé doivent également être renforcées dans le cadre de l'éducation informelle – après la scolarité obligatoire – grâce à des offres volontaires adaptées à l'âge et au groupe cible (notamment en collaboration avec les communes, les associations sportives et culturelles, les maisons de retraite). Ce faisant, il convient de veiller aux points suivants : Il faut des offres d'information à bas seuil pour les groupes (vulnérables) d'enfants, d'adolescents et d'adultes (p. ex. groupes de population peu formés ; parents d'enfants et d'adolescents).

En outre, la formation initiale et continue des professionnels de la santé doit être améliorée afin qu'ils puissent mieux informer les gens sur les thèmes de la santé. Ils pourront ainsi transmettre leurs connaissances de manière plus compréhensible et renforcer de manière ciblée les compétences de la population en matière de santé.

L'effet des mesures déjà en cours et des mesures supplémentaires doit être régulièrement contrôlé.





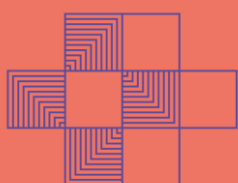
### Arguments en faveur

- L'éducation et le savoir aident les gens à vivre plus sainement et à éviter les maladies. Cela permet à long terme de réduire les coûts des soins de santé (3.7) \*.
- Les offres adaptées aux groupes cibles et à l'âge sont efficaces, car ces offres sont adaptées aux différentes phases de la vie et aux besoins spécifiques des personnes (3.6).
- Une sensibilisation précoce des enfants et des jeunes constitue la base d'une société éclairée et aussi saine que possible. Des offres répétées renforcent en outre l'impact (3.6).
- Les groupes vulnérables sont exposés à des risques plus élevés ; les offres spécifiques pour ces groupes ont donc un grand potentiel d'efficacité (3.2).
- L'école est l'un des rares endroits qui touche tous les (jeunes) gens (3.0).
- L'intervention de spécialistes externes dans l'enseignement peut soulager les enseignants et créer une attention supplémentaire (2.8).

### Arguments contre

- Ce thème est déjà suffisamment intégré dans le programme scolaire 21 (3.6).
- L'école doit déjà fournir de nombreuses prestations et la charge de travail des enseignants ne cesse d'augmenter. Si, en outre, plus de temps est investi dans l'enseignement pour l'apprentissage de « compétences en matière de santé », cela se fait au détriment d'autres contenus (3.4).
- Les enseignants ne sont pas forcément soulagés par des personnes externes. Les apports ponctuels de personnel spécialisé n'apportent rien de durable (3.1).
- Il existe déjà une pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la santé. Si ces personnes se voient confier des tâches supplémentaires, le problème s'aggraverait (3.1).
- Des mesures supplémentaires impliquent des coûts supplémentaires. De plus, une collaboration intersectorielle entre les secteurs de la santé, de l'éducation et du social entraîne un surcroît de travail (personnel, finances) (3.1).
- Il devrait incomber à la famille et aux parents de promouvoir ces compétences en matière de santé et de montrer l'exemple de manière positive (2.9).
- L'impact de ces mesures est difficile à mesurer (2.8).
- L'atteinte de personnes non sensibilisées ou de groupes de personnes disposant de peu de compétences en matière de santé (groupes vulnérables) ne peut pas non plus être garantie par des offres supplémentaires (2.7).

*\*Immédiatement après l'acceptation/le rejet d'une proposition, les membres ont été invités à indiquer l'importance des différents arguments pour leur décision de vote (1 - pas du tout important ; 4 - très important). La valeur entre parenthèses indique la valeur moyenne respective : min : 1 ; max : 4.*



## Proposition de réforme #2 :

## Introduire une loi nationale sur la santé



■ Ja / Oui / Sì ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione

## Structure de la proposition de réforme

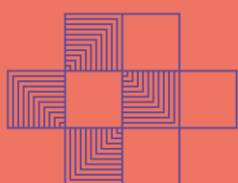
Le système de santé suisse est principalement axé sur le traitement des maladies. Au niveau national, la LAMal (loi fédérale sur l'assurance maladie) constitue la principale base légale. Il n'existe actuellement pas de base légale pour un système de santé global qui inclurait aussi bien les soins aux malades que la promotion et le maintien de la santé. Le système de santé suisse est fortement marqué par le fédéralisme, les tâches et les responsabilités étant réparties entre la Confédération, les cantons et les communes.

L'introduction d'une loi nationale sur la santé doit aider à mieux coordonner les soins de santé en Suisse et à ancrer la santé comme thème transversal dans tous les domaines politiques pertinents (environnement, alimentation, aménagement du territoire, transports, activité physique, etc.). Une loi nationale sur la santé doit définir des objectifs pour le système de santé ainsi que pour la promotion de la santé et la prévention et établir une réglementation nationale des compétences de la Confédération, des cantons et des communes.

La Confédération doit obtenir des compétences (supplémentaires) dans les domaines suivants :

- Gestion et coordination des finances
- Recherche en matière de santé, y compris le traitement des données et la création/gestion de bases de données
- Des prescriptions pour la production d'aliments sains, y compris la réglementation des importations de produits nocifs pour la santé
- Modifications de l'environnement (par ex. plus d'espaces de déplacement dans l'espace public)
- Prévention et promotion de la santé

Dans les autres domaines, les cantons conservent leurs compétences (p. ex. mise en œuvre de soins de santé adaptés aux besoins au niveau cantonal et local).

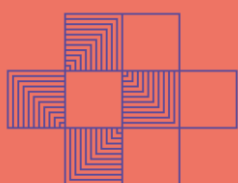


Les objectifs d'une loi nationale sur la santé sont :

- Améliorer le système de santé en posant des bases solides
- Stabilisation des coûts et utilisation efficace des ressources
- Réduction des maladies
- Meilleure transparence et coordination
- Elaboration d'une stratégie nationale de santé en accord avec les stratégies cantonales de santé
- Révision régulière des stratégies
- Base pour la création d'un centre de compétence national

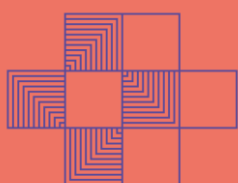
### Arguments en faveur

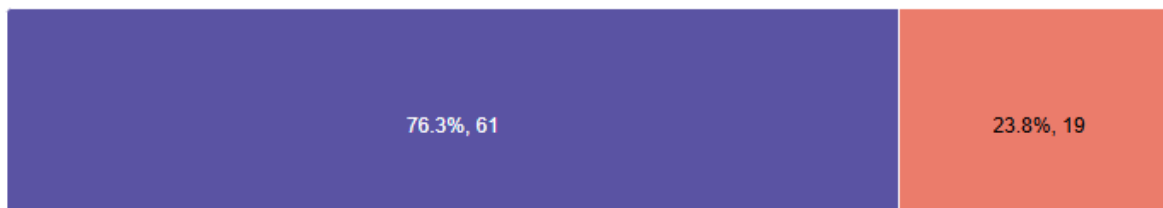
- En Suisse, il existe 26 systèmes de santé cantonaux différents, avec des approches et des priorités différentes en matière de promotion de la santé et de prévention. Une réglementation nationale permettrait de réduire les différences cantonales en matière de prévention et de promotion de la santé (3.7).
- Les compétences entre la Confédération, les cantons et les autres acteurs du système de santé ne sont pas suffisamment clairement définies. Cela conduit à des structures parallèles et à ce que les problèmes soient déplacés et non résolus. Une loi nationale permettrait d'améliorer la coordination entre ces acteurs, c'est-à-dire d'augmenter l'efficacité ainsi que la transparence (3.7).
- Une loi sur la santé pourrait garantir que les fonds soient distribués de manière plus coordonnée (3.5).
- Le système de santé suisse est conçu pour traiter les maladies. Une loi sur la santé permet de passer d'un système de santé pour les malades à un système de santé également pour les personnes en bonne santé (3.2).
- Une loi nationale abaissera la charge administrative dans les cantons (3.1).
- Une telle loi nationale sur la santé pourrait profiter et se baser sur les travaux sur la loi sur la prévention qui a été rejetée il y a 12 ans (3.1).
- Le Covid a montré que dans certains cas, une action nationale est nécessaire. Pour cela, il faut une loi nationale (par exemple, la loi sur les épidémies) (3.1).
- Une loi nationale augmenterait la disponibilité des denrées alimentaires de qualité sur le marché (2.6).



### Arguments contre

- Les nouvelles lois ne rencontrent pas toujours un écho favorable dans la société. L'État ne doit pas intervenir dans l'organisation de la vie individuelle et prescrire ce que nous devons manger ou comment nous devons bouger. La promotion de la santé et la prévention sont l'affaire de chacune et chacun (3.5).
- D'autres pays ont une telle loi (par exemple la France et l'Allemagne), mais leurs systèmes ne sont pas nécessairement meilleurs que celui de la Suisse (3.4).
- L'impact d'une loi nationale est discutable et le chemin à parcourir est très long. Il y a un risque d'augmentation de la bureaucratie une telle centralisation créerait encore davantage d'inertie dans le système de santé (3.4).
- Une loi n'est pas toujours la meilleure solution. Par exemple, il existe déjà une loi sur le dossier électronique du patient, mais sa mise en œuvre est difficile. La voie par d'autres instruments (p. ex. stratégies, directives) peut également donner de bons résultats (3.4).
- Il n'est pas clair quel contenu concret doit être couvert par une loi nationale (3.1).
- Une loi nationale entraverait l'innovation en matière de santé en Suisse, qui est favorisée par la présence de 26 lois et systèmes différents (2.9).
- Il existe des besoins cantonaux qui ne peuvent pas être représentés dans une loi nationale (p. ex. les préférences de la population cantonale). Une loi nationale irait à l'encontre du fédéralisme (2.9).
- Le financement pour la mise en œuvre d'une telle loi n'est pas réglé (2.6).



**Proposition de réforme #3 :****Créer un centre de compétences national  
« Promotion de la santé et prévention »**

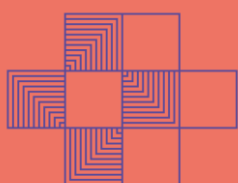
■ Ja / Oui / Si ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione

**Structure de la proposition de réforme**

En Suisse, de nombreux acteurs différents s'occupent de la promotion de la santé et de la prévention. Les cantons jouent également un rôle important dans ce domaine. Il peut en résulter que les activités ne sont pas toujours bien coordonnées entre elles. Afin de renforcer et de mieux coordonner la promotion de la santé et la prévention en Suisse, un centre de compétences national doit être créé. Ce centre de compétences doit s'appuyer sur les structures existantes voire être créé à l'interface des structures existantes (par exemple à l'interface de Promotion Santé Suisse et de l'OFSP). En outre, il convient d'examiner si les différents fonds de prévention – comme le fonds de prévention du tabagisme ou la dîme de l'alcool – doivent être regroupés dans ce centre de compétences. L'argent de ces fonds provient de taxes légales spécialement prévues pour des mesures de prévention. Ce regroupement permettrait d'utiliser plus efficacement les ressources financières et de rendre la promotion de la santé et la prévention plus visibles et plus efficaces.

Les objectifs d'un centre de compétence national sont :

- Donner plus de visibilité à la promotion de la santé et à la prévention
- Collecter, structurer, préparer de manière transparente et mettre à disposition du public des connaissances basées sur des faits
- Coordonner les activités et éviter les doublons
- Élaborer des normes de qualité et des recommandations pour les bonnes pratiques de prévention
- Encourager, accompagner et évaluer les projets innovants
- Évaluer les programmes cantonaux

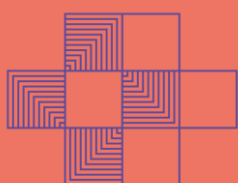


### Arguments en faveur

- Le centre de compétence serait facilement intégrable dans les structures existantes (par ex. OFS, Promotion Santé Suisse) (3.7).
- Il existe actuellement environ 500 acteurs dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse. Un centre de compétences pourrait mieux regrouper et coordonner les différentes bases légales, stratégies et activités. Ainsi on pourrait réunir les forces existantes de manière efficace (3.7).
- Aujourd'hui, il existe de nombreux silos, notamment en ce qui concerne les données. Une base et un stockage communs des données permettraient d'améliorer la coopération entre les acteurs (3.5).
- Un centre de compétence pourrait fournir les bases pour les décisions politiques (3.3).
- L'approche minimale pour une meilleure collaboration entre les acteurs concernés serait un comité interdépartemental de la santé. A travers le regroupement des compétences, on pourrait réduire les coûts (3.2).
- Il y a d'autres pays où il existe déjà des centres de compétence comparables (2.4).

### Arguments contre

- La création d'un nouveau centre de compétences devrait entraîner plus de régulations et des coûts élevés. Le financement d'un centre de compétences national n'est pas clair. Il n'est pas clair dans quelles structures un tel centre serait intégré (3.5).
- L'efficacité d'un tel centre de compétences national reste pas clair (3.3).
- On ne sait pas exactement ce qui sera collecté en termes de connaissances supplémentaires (notamment de données) au-delà des institutions existantes (3.2).



**Proposition de réforme #4 :**

## Développer les campagnes nationales de promotion de la santé

**Structure de la proposition de réforme**

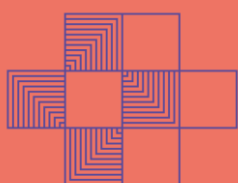
Les campagnes nationales de promotion de la santé peuvent aider à atteindre la population à grande échelle, à l'informer et à renforcer ses compétences en matière de santé. Afin de renforcer de telles campagnes dans le domaine de la promotion de la santé, il est prévu de créer à l'OFSP un centre de compétences multidisciplinaire pour les campagnes, composé de spécialistes des domaines de la santé, de la communication et de l'économie.

La mission de ce centre de compétences est de continuer à renforcer les connaissances et la sensibilisation de la population à la promotion de la santé et à la prévention par le biais de campagnes nationales : La population doit notamment recevoir des informations sur le système de santé suisse et les coûts de la santé ; il s'agit de montrer comment la population peut prendre ses responsabilités et quels effets positifs un comportement sain peut avoir. Les effets des campagnes doivent être contrôlés.

Ce centre de compétences pour les campagnes doit donc planifier et mettre en œuvre des campagnes nationales ciblées, innovantes, créatives et faciles à comprendre. Des agences de publicité externes peuvent également être mandatées à cet effet. En ce qui concerne le contenu de telles campagnes, les questions et les préoccupations de la population doivent être intégrées.

Les thèmes possibles pour les campagnes sont entre autres :

- Compétences en matière de santé
- Importance d'un mode de vie/environnement sain (« Devenez acteur de votre propre santé »)
- Santé mentale
- Compétences de vie (bonnes relations, émotions, empathie, etc.)
- Effet d'une alimentation saine sur la santé
- Effets du sucre sur la santé

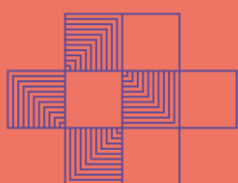


### Arguments en faveur

- Le savoir contribue au fait que les gens peuvent prendre responsabilité pour leur santé (3.7).
- Les campagnes de santé sont une mesure efficace dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Les campagnes de la Suva pour la prévention des accidents en sont de bons exemples (3.7).
- Les campagnes nationales ont le potentiel d'atteindre de larges groupes de population. L'objectif des campagnes nationales est de mieux informer tous les groupes d'âge sur des thèmes de santé importants, notamment la prévoyance et la prévention (3.6).
- Le monde est en changement permanent. Les campagnes peuvent rendre visibles de nouveaux thématiques et problématiques (par ex : la santé mentale) (3.4).
- Les messages importants doivent être répétés encore et encore pour avoir un impact. Les campagnes nationales peuvent garantir la répétition des messages importants pendant plusieurs années (3.4).

### Arguments contre

- La fondation Promotion Santé Suisse et d'autres organisations font déjà de telles campagnes. Par un nouveau centre de compétences pour de campagnes on créerait des doublons (3.5).
- Pour être efficaces, les campagnes doivent être menées sur une longue période. Cela entraîne des coûts élevés (3.2).
- Le financement de telles campagnes n'est pas clarifié. Qui doit payer ces campagnes ? (3.0).
- Les effets de telles campagnes sont difficiles à mesurer. On peut se demander si l'effort en vaut la peine et si les bonnes personnes (non sensibilisées) peuvent être atteintes (3.0).





**Proposition de réforme #5 :**

## Renforcer l'interdiction de la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool

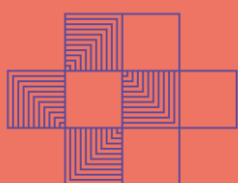


■ Ja / Oui / Sì ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione

**Structure de la proposition de réforme**

Une interdiction de la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool vise à réduire la consommation de ces substances nocives pour la santé et à protéger en particulier les enfants et les jeunes d'une initiation précoce. Il existe déjà des restrictions à la publicité pour les produits contenant de l'alcool, par exemple dans le domaine de la jeunesse. L'acceptation de l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac » en 2022 montre en outre la volonté claire de la population de limiter la publicité pour ces produits.

La proposition a pour objectif d'interdire totalement la publicité pour les produits contenant de la nicotine et de l'alcool (notamment à la télévision, au cinéma, lors de concerts et de festivals).

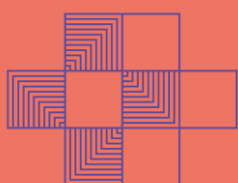


### Arguments en faveur

- L'alcool et le tabac sont nocifs pour la santé. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande l'interdiction de la publicité comme l'une des meilleures mesures pour protéger les gens de ces dangers. Des études montrent qu'une interdiction de la publicité est efficace : elle permet d'éviter que les enfants et les adolescents ne commencent à consommer ou ne développent des habitudes malsaines (3.7).
- La publicité génère une nouvelle demande et manipule la capacité de prendre des décisions librement (3.5).
- L'interdiction de la publicité n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour le public (3.5).
- L'interdiction de la publicité n'est pas une mise sous tutelle, mais l'interdiction de la publicité rend ces produits moins désirables et diminue les incitations à la consommation (3.5).
- Si moins de personnes consomment de l'alcool et du tabac, il y aura moins de problèmes de santé. Cela réduirait les coûts pour le système de santé, car moins de traitements seraient nécessaires pour les maladies causées par ces produits (3.4).
- La proportion de fumeurs en Suisse est élevée par rapport à nos pays voisins. De plus, la publicité pour le tabac en Suisse est insuffisamment réglementée en comparaison internationale (3.2).
- Une interdiction de la publicité est facile à mettre en œuvre, car les entreprises de publicité sont facilement identifiables (3.0).

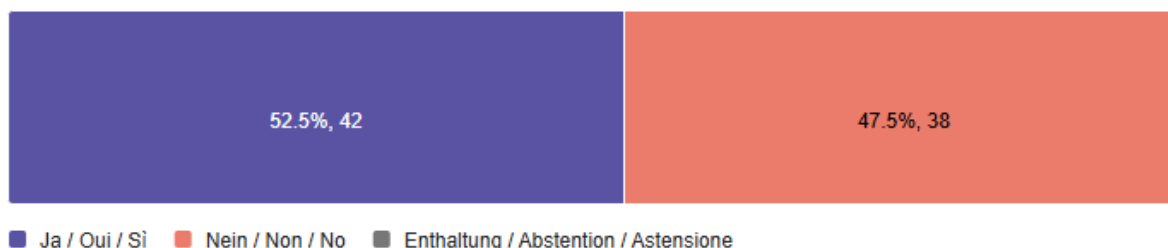
### Arguments contre

- L'effet d'une interdiction de la publicité est douteux, parce que les produits restent de toute manière visible dans la sphère publique ou à la maison (par ex : les enfants peuvent observer la consommation d'alcool de leurs parents) (3.2).
- La publicité est déjà assez réglementée. Les interdictions et réglementations existantes sont suffisantes (3.2).
- Une interdiction de la publicité en Suisse est techniquement difficile à mettre en œuvre. Les canaux en ligne, les réseaux sociaux (tout particulièrement Influenceurs), les placements de produits (par ex. Dans les films) ou les contenus internationaux ne peuvent par exemple pas être contrôlés et régulés (3.2).
- Les gens doivent pouvoir décider librement de ce qui est bon pour eux et de ce qui ne l'est pas. C'est leur responsabilité personnelle (3.1).
- Les interdictions de publicité sont difficiles à mettre en œuvre sur le plan politique (2.6).



### Proposition de réforme #6 :

## Augmenter les taxes d'incitation sur le tabac et l'alcool, les introduire sur le sucre

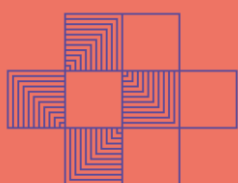


### Structure de la proposition de réforme

Une taxe d'incitation sur le tabac, l'alcool et le sucre doit contribuer à ce que les gens consomment moins de ces produits. En augmentant les prix, l'achat devient moins attractif, ce qui peut contribuer à long terme à réduire les problèmes de santé et les coûts consécutifs pour la société.

En Suisse, il existe déjà de telles taxes d'incitation sur le tabac et l'alcool, mais pas encore sur les produits contenant du sucre. La proposition est d'augmenter les taxes existantes sur le tabac et l'alcool et d'introduire en plus une taxe sur le sucre.

- **Tabac** : l'impôt sur le tabac doit être augmenté (augmentation progressive sur plusieurs années). Les produits du tabac particulièrement nocifs doivent être plus fortement taxés que les produits moins nocifs. Les recettes supplémentaires provenant de l'impôt d'incitation doivent être investies entre autres dans la sensibilisation en matière de consommation de tabac.
- **Alcool** : l'impôt sur l'alcool doit être augmenté (augmentation progressive sur plusieurs années). Les boissons alcoolisées ayant une teneur en alcool plus élevée doivent continuer à être taxées plus fortement. Les recettes supplémentaires issues de la taxe d'incitation doivent être investies, entre autres, dans la sensibilisation à la consommation d'alcool.
- **Sucre** : une taxe d'incitation basée sur la quantité doit être introduite et augmentée sur les boissons sucrées et les sucreries (augmentation progressive sur plusieurs années). Plus la teneur en sucre d'un produit est élevée, plus il devrait être taxé. Les produits de substitution du sucre présentant un risque de cancer devraient être taxés dans la même mesure. Les recettes de la taxe d'incitation doivent être investies, entre autres, dans la sensibilisation dans le domaine de l'alimentation.

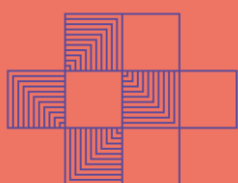


### Arguments en faveur

- Le tabac, l'alcool et l'excès de sucre sont mauvais pour la santé. Une gestion par les prix est efficace pour réduire la consommation de ces produits. Cela contribue à la prévention des comportements nocifs pour la santé (3.6).
- La grande partie des coûts liés à la santé (environ 80%) sont causés par les maladies comme le diabète, le cancer, etc. Ces maladies sont directement liées à la consommation de l'alcool, du tabac et du sucre. En Suisse, il y a trop de fumeur et fumeuse et l'alcoolisme est un problème (3.6).
- On ne peut pas compter sur le volontariat : L'industrie des boissons non alcoolisées a eu des années pour réduire le sucre, mais rien n'a été fait ! (3.5).
- Les taxes sont préférables aux interdictions et ne coûtent rien à l'État (3.4).
- Les coûts sont directement supportés par ceux qui nuisent à leur santé (principe du pollueur-payeur) (3.3).
- Des prix plus élevés peuvent notamment décourager les « nouveaux consommatrices et consommateurs » (3.2).

### Arguments contre

- La sensibilisation est mieux que d'augmenter les taxes (3.7).
- Les « taxes punitives » ne servent à rien, il faut plutôt proposer des alternatives moins nocives pour la santé (3.4).
- Une augmentation des taxes ou des prix ne modifiera pas la consommation (3.3).
- Il est difficile de définir ce qui est « malsain » en ce qui concerne le sucre. Qui détermine quelle quantité est saine ou malsaine ? (3.2)
- Une taxe plus élevée encouragerait le marché noir ou le « tourisme d'achat » vers les pays limitrophes (3.0).
- La limitation à l'alcool, le tabac et le sucre n'est pas exhaustive. D'autres produits (comme les médicaments et les produits cosmétiques) ont été oubliés (3.0).
- Des prix plus élevés augmentent les inégalités sociales (par exemple, les aliments fortement transformés sont souvent consommés par des personnes touchées par la pauvreté ; ces personnes ne devraient pas être soumises à une charge supplémentaire) (2.9).
- Il existe déjà suffisamment de taxes sur l'alcool et le tabac, ou ces produits sont suffisamment chers (2.6).



Proposition de réforme :

## Supprimer les subventions pour la production et la commercialisation de produits contenant de l'alcool et de la nicotine



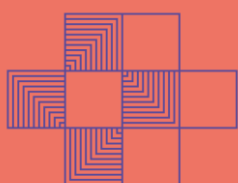
■ Ja / Oui / Sì ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione

### Structure de la proposition de réforme

Les subventions pour la production et la commercialisation de produits nocifs pour la santé, comme le tabac et l'alcool, sont en contradiction avec les objectifs de protection de la santé. C'est pourquoi cette proposition a pour objectif de ne plus subventionner la production et la commercialisation de produits nocifs pour la santé. Il s'agit notamment de:

- La production et la commercialisation de produits d'agrément contenant de l'alcool
- La fabrication et la commercialisation de produits du tabac ou de produits contenant de la nicotine

Ces subventions devraient plutôt être utilisées pour la fabrication et la commercialisation de produits bénéfiques pour la santé.

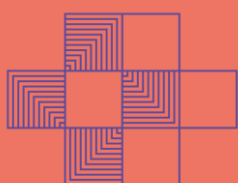


### Arguments contre

- La culture de la vigne et la culture du vin appartiennent au patrimoine culturel ; la suppression des subventions aura un impact négatif sur la production et la qualité des vins suisses (3.6).
- Moins ces produits sont fabriqués en Suisse, plus ils sont importés. Ainsi la consommation de ces produits reste inchangée et il n'y a pas d'effet positif sur la santé (3.5).
- Si les vignobles ne sont plus cultivés, cela a un impact négatif sur le paysage et sur la biodiversité (3.3).
- Si les subventions disparaissent, des emplois seront perdus dans les secteurs concernés (2.9).

### Arguments en faveur

- Les bases de vie saines doivent être encouragées et un mode de vie sain doit être rendu possible. Les subventions qui vont à l'encontre des stratégies nationales en matière de santé ne sont pas appropriées et constituent un paradoxe (« Pourquoi subventionner quelque chose qui nuit à la santé ? ») (3.8).
- La suppression des subventions ne mènerait pas à une augmentation des importations, car les derniers peuvent être régulés par les tarifs à l'importation (3.1).
- La suppression des subventions n'aura qu'un très faible impact sur l'économie et les emplois (3.0).
- Les incitations à la fabrication de produits bénéfiques pour la santé sont plus efficaces que les interdictions pures et simples (3.0).
- Le risque d'un contre-lobbying puissant est réduit, car l'argent des subventions peut être utilisé à la place pour la fabrication et la commercialisation de produits bénéfiques pour la santé dans le secteur agricole (« l'argent reste dans le secteur agricole ») (3.0).



Proposition de réforme :

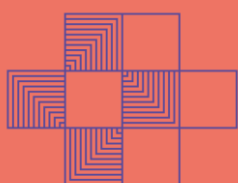
## Renforcer le label pour les entreprises en faveur du bien-être du personnel



### Structure de la proposition de réforme

L'environnement de travail est important pour la santé des collaborateurs. Plus les collaborateurs en bonne santé sont nombreux dans une entreprise, plus la productivité est élevée. C'est pour cette raison qu'existe le label « Friendly Workspace ». Ce label a été créé par Promotion Santé Suisse afin de renforcer le bien-être du personnel sur une base volontaire. Le label complète les normes et standards existants (ISO).

La proposition a pour but de développer et de renforcer ce label en collaboration avec les associations patronales et les syndicats. Le label doit pouvoir être appliqué dans toutes les entreprises – indépendamment de leur taille et de leur catégorie professionnelle. En outre, il convient de sensibiliser davantage les entreprises et de les motiver à participer. Par exemple, les expériences recueillies à cet effet peuvent être préparées et diffusées en tant « qu'exemples de bonnes pratiques ».

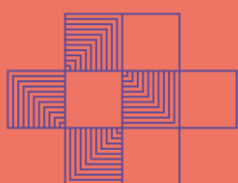


### **Arguments contre**

- Un label ne signifie pas forcément que la satisfaction et la santé des employés sera augmenté (3.4).
- Il existe déjà suffisamment de certifications et elles ne servent pas à grand-chose. Le marché devrait régler ces questions par soi-même (3.2).
- Il y a des coûts pour les entreprises (certification et re-certification). De plus, le contrôle de la conformité a un coût (3.2).
- Le caractère volontaire peut avoir pour conséquence que seules quelques entreprises participent (2.8).
- Risque de discrimination pour les entreprises non labellisées, y compris des pertes économiques à moyen et long terme (2.7).

### **Arguments en faveur**

- Le label incite à prendre des initiatives et à adopter un comportement exemplaire, ce qui est bénéfique à la fois pour les entreprises et pour la communauté. Une entreprise labellisée peut être plus attractive pour ses clients (3.6).
- Le label augmente l'estime envers les collaborateurs et les collaboratrices (3.5).
- Le label peut donner aux entreprises des avantages sur le marché du travail. Il permet également de s'orienter dans la recherche d'emploi (3.4).
- Les procédures sont simples et légères et n'entraînent pas de lourde charge bureaucratique pour les entreprises (3.3).





Proposition de réforme :

## Intégrer les examens préventifs, les analyses de sang et les check-up de santé mentale dans l'assurance de base obligatoire (AOS)



### Structure de la proposition de réforme

L'assurance de base (AOS) couvre des mesures préventives spécifiques, définies dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). En font partie certaines vaccinations, les examens préventifs pour les groupes à risque et d'autres mesures de dépistage ou de prévention des maladies. Ces mesures sont remboursées de manière uniforme dans toute la Suisse. En outre, chaque canton décide lui-même s'il rembourse ou non les mesures préventives supplémentaires. Il existe donc des différences cantonales pour ces mesures préventives supplémentaires.

C'est pourquoi des mesures préventives supplémentaires doivent être intégrées dans l'assurance de base (AOS). En font partie:

- Dépistages des cancers du côlon, du poumon, du sein, de la peau, du col de l'utérus et de la prostate
- Prélèvements réguliers de petits et grands hémogrammes (par exemple, un petit hémogramme chaque année et un grand tous les cinq ans)
- Enregistrement de l'état de santé mentale dans le cadre des examens réguliers. Les médecins de famille sont responsables de la saisie et du triage éventuel vers d'autres traitements. Un questionnaire (en ligne) standardisé à l'échelle nationale constitue la base de l'évaluation de la santé mentale (par les personnes concernées ou par les médecins de famille).

Ces mesures restent facultatives pour la population.

La population doit en outre être mieux informée/sensibilisée sur les mesures préventives qui sont déjà prises en charge par l'AOS. Des campagnes nationales ou des mesures de communication coordonnées par les caisses d'assurance maladie (par exemple via des applications) sont des canaux possibles pour ce faire.

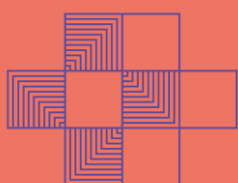


### Arguments contre

- Si tous les examens préventifs sont ajoutés à l'AOS (et pas seulement les EAE – efficacité, adéquation et économicité – éprouvées), les coûts exploseront à court terme. Cela signifie que les primes d'assurance maladie augmenteront également (3.4).
- La valeur ajoutée des dépistages n'est pas évidente. Les dépistages du cancer, en particulier, comportent de nombreux cas de « faux positifs ». Autrement dit, des personnes qui sont soupçonnées à tort d'avoir un cancer alors qu'elles ne sont pas du tout malades, d'où la nécessité de procéder à des examens complémentaires. Cela représente une charge financière et mentale supplémentaire (3.2).
- Déjà à l'heure actuelle, l'offre existante de dépistage n'est pas utilisée. Il serait préférable de mieux informer le public par rapport aux dépistages existants que d'en ajouter des nouveaux (3.1).
- Il manque le personnel de santé spécialisée pour faire ces dépistages supplémentaires (3.0).
- À l'exception de la coloscopie, les résultats des autres dépistages ne sont pas fiables (3.0).
- Faire des dépistages ne permet pas de résoudre les problèmes à la racine (causes des cancers) (2.9).

### Arguments en faveur

- Si les examens préventifs permettent de détecter les maladies avant qu'elles ne deviennent aiguës, cela peut permettre de faire des économies. En effet, plus le diagnostic est posé tôt, plus les chances de succès du traitement sont grandes (3.7).
- Intégrer les examens préventifs dans l'AOS permettrait d'encourager des personnes à recourir à ces prestations (3.4).
- Les raisons qui plaident en faveur de l'inclusion de nouvelles mesures dans l'AOS sont les suivantes : le principe de solidarité ; l'égalité des chances et de traitement (pas de différences entre les cantons, les langues, les cultures régionales, les revenus, etc.) (3.4).
- Les maladies psychiques touchent de plus en plus de personnes. Les maladies psychiques restent toutefois un grand tabou, ce qui rend encore plus difficile leur dépistage précoce (3.2).
- Une diminution des coûts à long terme nécessite une augmentation de ces derniers à court terme (2.9).



Proposition de réforme :

## Obliger les employeurs à mettre en œuvre des mesures de promotion de la santé



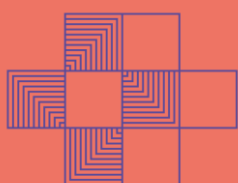
■ Ja / Oui / Sì ■ Nein / Non / No ■ Enthaltung / Abstention / Astensione

### Structure de la proposition de réforme

En Suisse, les contraintes physiques et psychiques au travail ont augmenté ces dernières années. Il en résulte une augmentation des absences au travail, ce qui entraîne des coûts élevés. Les employeurs sont tenus par la loi de veiller à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail. Mais pour réduire davantage le stress et les contraintes, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

La proposition prévoit que les entreprises soient tenues d'introduire, en collaboration avec les travailleurs/syndicats, d'autres mesures de promotion de la santé dans leurs entreprises (en complément des obligations prévues par les lois sur la sécurité au travail et la loi sur le travail). Pour ce faire, un catalogue national de mesures doit être élaboré, basé sur la gestion de la santé en entreprise (GSE). Les entreprises peuvent choisir des mesures appropriées dans ce catalogue et les adapter aux besoins de leur entreprise. La Confédération est responsable de l'élaboration et de la diffusion du catalogue en collaboration avec les associations patronales et les syndicats.

*Jusqu'à présent, les propositions possibles suivantes ont été faites pour ce catalogue de mesures : Bonus individuels pour un mode de vie sain ; systèmes d'incitation pour les centres de fitness ; sport pendant les heures de travail ; repas de qualité à la cantine ; semaine de 4 jours ; cours sur la communication, le bien-être et la gestion du stress ; intervention ergothérapeutique ; enquête annuelle auprès des collaborateurs. Il conviendra dans un deuxième temps d'examiner quelles mesures doivent effectivement figurer dans le catalogue.*



### Arguments contre

- La qualité de vie en entreprise dépend des capacités financières de celle-ci. La charge financière de cette réforme serait trop lourde pour certaines entreprises (3.4).
- Cette proposition entraîne une augmentation de la bureaucratie pour les entreprises. Les PME, en particulier, ne peuvent pas se permettre cette charge supplémentaire (3.3).
- Les entreprises en font déjà beaucoup, elles sont déjà fortement réglementées et également contrôlées (p. ex. Seco, cantons). De plus, des solutions suffisantes ont déjà été élaborées pour différents secteurs sur une base volontaire (3.1).
- Les situations de stress et les maladies psychiques ne sont pas uniquement dues au travail, mais sont également un phénomène de notre époque et de notre société (3.0).
- L'obligation imposée aux employeurs peut conduire les personnes à assumer moins de responsabilités personnelles (2.4).

### Arguments en faveur

- Nous passons beaucoup de temps sur notre lieu de travail ; c'est pourquoi ce dernier doit contribuer à notre santé (3.7).
- « Les engagements ont un impact » : lorsque l'assurance-accidents obligatoire a été introduite, le travail de prévention a également augmenté et le nombre total et la gravité des accidents du travail ont diminué (3.6).
- Les maladies psychiques dues à des situations de stress/conflits au travail ont augmenté et entraînent des coûts élevés. Une promotion de la santé et une prévention accrue dans les entreprises ont un grand potentiel de réduction des coûts dans le domaine de la santé (3.6).
- La loi suisse sur le travail est plutôt faible en comparaison européenne. C'est pourquoi il faut d'autres mesures contraignantes. Cela permettrait notamment de réguler les « mauvaises » entreprises (3.5).
- Plus les travailleurs vont bien, plus leur rendement au travail est élevé (3.5).
- Si les entreprises ne sont tenues de prendre des mesures, elles ne le font pas (3.2).

